



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master

1ère année

*MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)
parcours Innovative Information Systems (2IS)*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Master

1ère année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)

parcours Innovative Information Systems (2IS)

est composée comme suit :

- GAROUANI Moncef - Maître de conférences
- GRANDI Umberto - Professeur des Universités
- HANACHI Chihab - Professeur des universités
- SIMONCINI David - Maître de conférences
- COSSICH LAVINAS Yuri - Maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, 27/01/2026

Hugues KENFACK

Président

